



MAIRIE DE GENILLE

Le 28 août 2025

INFORMATION

BASE ADRESSE LOCALE

Madame, Monsieur,

Conformément la loi du 22 février 2022, dite LOI 3DS, la commune de **GENILLE** a engagé une démarche de mise à jour de sa **Base Adresse**.

Cette opération vise à garantir une meilleure identification des adresses pour faciliter l'accès aux services d'urgence, à la livraison de courrier ou de colis, à la navigation GPS, ainsi qu'à de nombreux services administratifs et numériques.

Ces changements entreront en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2025
Les panneaux de nom de rue sont en cours de mise à jour

Vous pouvez vérifier et voir si votre adresse a changé sur :

https://adresse.data.gouv.fr/carte-base-adresse-nationale?id=37111#47.181021_1.113500_12.01

Vous pouvez consulter en mairie le dossier complet de la Base Adresse,

- Carte format A0 avec son index, les cartes de chaque rue avec les numéros de chaque immeuble ou propriété ou demander de l'aide à :
[France Service](#) (accueil en Mairie : mercredi et vendredi le matin sur rendez-vous).

Si votre adresse a changé, vous devez la modifier sur le site:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Cette démarche unique modifie en une seule opération votre adresse dans de nombreux services

- Fournisseurs d'énergie (EDF, ENERCOOP)
- France Travail (anciennement Pôle emploi)
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, Carsat, CGSS, Caf, CipavCipav : Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, MSA, RAFF, SA SPA)
- Service des impôts
- Services en charge des cartes grises (SIV)

Vous devez aussi au fur et à mesure de vos contacts signaler votre nouvelle adresse à vos relations habituelles ; employeur, banque, assurance

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération. Ces évolutions, bien que parfois contraignantes à court terme, contribueront à améliorer la vie quotidienne de chacun et le développement du village.